

« L'État doit être le garant du bien vivre ensemble, or il entretient l'injustice. »

Les personnes en situation de handicap ne sont pas un problème mais une contribution pour toute la société. Et il s'agit de partir de ce postulat si l'on veut construire une société où chacun, quelle que soit sa différence, peut vivre en harmonie avec les autres. En s'appuyant sur la Convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, Bruno Gaurier ⁽¹⁾, dans son dernier ouvrage *Tous inclus!* ⁽²⁾ écrit avec la journaliste Dominique-Anne Michel, interroge les pratiques en France et ailleurs et montre comment une partie des citoyens est encore laissée de côté.



Faire Face : Pouvez-vous nous raconter la genèse de ce livre ?

Bruno Gaurier : D'abord, une actualité : la Convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la France et entrée en vigueur le 10 mars dernier. Compte tenu du changement que ce texte apporte dans la manière de considérer la place de chacun dans la Cité, quelle que soit sa différence, il me semblait nécessaire de l'éclairer au regard de notre propre législation et de nos pratiques.

De plus, après avoir partagé pendant plusieurs décennies la vie des personnes en situation de handicap et en continuant à le faire, au travers de mes nombreux engagements, il me semblait nécessaire de revenir sur les grandes évolutions auxquelles j'ai eu le privilège de prendre part. Enfin, les Éditions de l'Atelier⁽³⁾ ont voulu ce livre, elles qui se sont toujours donné pour mission de faire ressortir les grandes évolutions sociétales.

FF : Pourquoi revenir sur la question de la citoyenneté des personnes en situation de handicap cinq ans après la loi de 2005 ?

B.G. : Parce que cette loi n'assure plus cette citoyenneté ! La philosophie positive qui a sous-tendu tout le processus parlementaire,

dans lequel nous, les personnes handicapées, au travers de nos associations représentatives, avons été des citoyens participant au débat, n'existe plus.

Finie le dialogue. Les associations sont laissées de côté ou invitées à des consultations qui ne sont en fait que des alibis, tandis que, dans le même temps, des décrets vident la loi de son contenu. Le message actuel envoyé aux personnes handicapées est du genre : « On va leur donner ça et ça va les calmer. » Mais ce n'est pas cela que nous demandons. Nous voulons être des êtres humains parmi les autres, en dépit d'une situation de dépendance passagère ou définitive. L'État doit être le garant du bien vivre ensemble : or il ne l'est plus et entretient l'injustice.

FF : Serait-ce alors que deux logiques s'affrontent : celle où le handicap n'est envisagé que comme un coût pour la société, et celle où il devient une source de richesse, de créativité et d'espoir bénéfique à tous, ce que montre votre livre à travers de nombreux exemples ?

B.G. : Cette société n'arrive pas à raisonner autrement que par le biais des coûts immédiats et à court terme. Elle n'arrive pas à imaginer qu'une société inclusive, en rendant l'ensemble de ses citoyens plus contributifs, coûterait moins cher et même rapporterait. Dans mon livre, je donne

(1) Bruno Gaurier est conseiller politique au Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE), membre de l'APF et du Forum européen des personnes handicapées. Il est également vice-président de l'Association des familles victimes du saturnisme, de l'École de formation pédagogique de Paris, membre du bureau de la Fondation Ellen Poidatz. Écrivain et traducteur, il est depuis peu devenu médiateur.

(2) *Tous inclus!*, Éditions de l'Atelier, 224 pages, 19 euros. En librairie. (Texte intégral de la Convention à la fin de l'ouvrage).

(3) Anciennement les Éditions ouvrières.



B.G. : Ce n'est pas la loi qui fait changer les esprits mais c'est parce que les esprits ont évolué que la loi est possible. Ainsi, c'est la fin de la Seconde Guerre mondiale qui a créé le terrain favorable à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais la tendance française est de dire : il y a des petits malins qui vont contourner la loi et on part de ce principe pour penser cette même loi. Résultat, exemple à l'appui : il semble qu'on réfléchisse moins au bien-être dans les métros qu'à l'éradication des resquilleurs. Ainsi commence-t-on par construire des portillons étroits et inaccessibles.

FF : En vous appuyant sur la Convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur en France en mars, vous affirmez que celle-ci "change la donne". En quoi ?

B.G. : Ce texte est tout simplement une merveille. Il part non pas de la personne handicapée en la considérant comme un problème dans la Cité mais d'une Cité où tout le monde vit à égalité de droits et de dignité. Cette Convention fait le pari que la Cité est le lieu du possible vivre ensemble. Il n'y a pas besoin de créer de nouveaux droits pour les personnes handicapées, l'essentiel des droits existe. Encore faut-il savoir, pour les appliquer, lire déjà, à partir du handicap, ce qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme à partir des droits de l'enfant, des droits de la femme, etc. Or, en France, nous partons du postulat que le handicap est source de problèmes, de contraintes, et de coûts financiers. Il faut déplacer le raisonnement : voir le progrès que génère une inclusion véritable en termes de bien vivre ensemble, et pas d'abord ce que ça coûte. ●

Propos recueillis par **Valérie Di Chiappari**
Photo **Karine Lhémon**

l'exemple d'un employeur qui me dit : « J'ai tout compris le jour où, au lieu de me dire qu'est-ce que je peux faire pour mon travailleur handicapé, je me suis demandé ce qu'il pouvait faire pour moi. »

Réponse : sa présence a généré moins d'absentéisme dans l'entreprise.

Le monde vit dans la couleur, pas en noir et blanc. Le prisme des couleurs, c'est l'arc-en-ciel. Sur le plan sociétal, cette palette de couleurs c'est la diversité. Et une société n'est riche que de et dans sa diversité. Économiquement ça se chiffre. Prenons un autre exemple : le premier tramway moderne accessible en France a été mis en place à Grenoble. Dix ans après, réunion au ministère des Transports. Les ingénieurs nous ont dit : « Le fait d'avoir construit un tramway pour tous a accéléré de 12 % les rotations. Vous vous rendez compte du bénéfice financier pour nous ! »

FF : En lisant votre ouvrage, le lecteur comprend bien que pour qu'une société ouverte à tous devienne réalité, il faut, certes, faire appliquer des lois mais aussi œuvrer à ouvrir les esprits. Comment ?



www.un.org/french/disabilities

Pour lire la Convention de l'Onu relative aux droits des personnes handicapées (Rubrique "Convention").

À lire du même auteur parmi ses divers ouvrages :

- > *Les Humiliés me relèveront*, éditions de l'Atelier, 2008
- > *Traduction française des œuvres de Gérard Manley Hopkins (t.1 : Œuvres poétiques ; t.2 : Carnets de jeunesse)*, éditions Findakly-Le Décaèdre, 2003 & 2006. Prix Nelly Sachs de la Traduction littéraire
- > *André Trannoy, Handicap et mobilisation*, éditions Desclée de Brouwer, 1996
- > *Le Passeur*, roman, éditions Desclée de Brouwer, 1996